L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 78. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 1er JUILLET 1883. 56me Année

Soirée, Hennet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 1er JUILLET 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Une prime à l'industrie de la soie en Louisiane.

Nous vivons ici sous l'impression que la Nouvelle-Orléans est, aux Etats-Unis, la seule ville où l'on file de la soie ; c'est là une erreur. Nous avons, sans doute, une filature fonctionnant régulièrement et dirigée par M. Herbelin ; c'est, croyons-nous, la seule entreprise purement industrielle de ce genre qui existe, lorsqu'ici, dans l'Union, mais on file la soie ailleurs, on la file à Sumter, Caroline du Sud, où une société de dames a acheté des métiers et produit la soie grège.

On la file à Philadelphie, où les dames de l'*Association de la culture de la soie* se livrent entr'elles aux travaux du filage, et bientôt, des négociants de la ville, MM. Cooper et Conard, vont exposer, dans leur magasin, une pièce d'étoffe d'une longueur de 200 yardes. Elle a cela de curieux, que toutes les graines—cocons, soie filée, dévidée, préparée et tissée—est de production américaine. Nous sommes même en mesure d'annoncer que M. Herbelin s'apprête à en faire autant parmi nous.

Si nous insistons sur ces faits, c'est qu'ils prouvent que la fabrication de la soie grège est une industrie bien établie aux Etats-Unis, fournissant des produits en quantité suffisante pour être offerts sur le marché, pour être soldés aux différentes bourses, pour alimenter des fabriques de soieries et leur permettre d'acheter sur place, dans le pays, la matière première qu'elles étaient obligées, d'aller chercher au Japon.

Voilà, précisément, le caractère qu'il lui fallait revêtir, pour motiver, pour légitimer, de la part du Congrès, l'imposition d'un droit sur les soies grèges importées aux Etats-Unis. La constatation des faits a une importance énorme ; elle change complètement la destination, elle permet d'espérer que la filature, le textile prendra, bientôt, rang au nombre des industries couvertes de la protection du tarif.

En attendant, voici un fait nouveau, que nous croyons tout à fait inconnu chez nous, et nous nous empressons de le communiquer à nos lecteurs, car il prouve quelle importance on attache, ailleurs, au développement de l'industrie de la soie. La Californie nous le fournit, cette fois.

Nous avons déjà dit qu'il y a, dans cet Etat, une grande association de dames qui se consacrent à la culture de la soie. L'association a fait, depuis quelque temps, de merveilleux progrès ; elle est en train de doter le pays de la plus élégante, de la plus fructueuse des industries. Eh bien, la Législature de Californie, qui a l'intelligence des véritables intérêts de ses commettants, vient d'accorder à l'association dont nous parlons, une prime de $7,500. On voit que, dans le Far West, on s'entend à tirer parti des richesses du sol, des avantages du climat, de l'ingénuité des habitants. On ne se borne pas, comme chez nous, à accorder à une entreprise nouvelle une simple exemption de taxes, pendant dix ans ; on va au devant de ses besoins, on lui aplanit le chemin, on encourage ses efforts, on lui donne une prime.

Ce don gratuit qui ne ruinera pas l'Etat, est un acte sage, habile. C'est ainsi que se fondent les industries dans un pays, que s'y crée la richesse publique. Nul ne peut récolter s'il n'a semé, et il ne récolte qu'en raison même de la générosité, de l'apropos avec lesquels il a semé.

La Législature de Californie vient-elle de réaliser une idée bien neuve ? Non, certes ; nous l'avions exprimée même avant que l'on songeât, dans le Far West, à en faire l'objet d'une loi.

Quand nous l'exposions, la sériciculture proprement dite existait seule en Louisiane ; la filature était encore à naître, du moins elle n'avait encore donné aucun signe de vie, aucune preuve de ce qu'elle était capable de faire. Mais si elle n'était pas encore en droit de réclamer les privilèges dus à une industrie nationale, elle avait déjà assez de vitalité, assez d'importance, pour mériter les encouragements, la protection de l'Etat, et nous demandions pour elle une prime, si légère qu'elle fût, en attendant que le Congrès pût réviser le tarif en sa faveur.

L'idée n'a pu encore être discutée à Baton-Rouge, mais nous espérons que la proposition en sera faite à nos législateurs louisianais, dès l'ouverture de la session prochaine. Son adoption aurait des conséquences d'autant plus heureuses, que, de l'aveu de tous les connaisseurs, nous vivons sous le climat le plus favorable au développement de cette industrie. Nous en avons vu, du reste, des preuves éclatantes depuis dix ou trois mois, et, jamais, en aucun pays, on n'a vu des premiers essais arriver, d'emblée, à de si beaux résultats.

Qu'adviendrait-il donc, si les promoteurs, si ces hardis pionniers de la filature de la soie recevaient une prime quelconque, qui leur serait dispensée en raison de l'importance de leur exploitation et de la grandeur des services qu'ils auraient rendus ! Une prime qui serait, tout à la fois, pour eux, une juste compensation aux avances de fonds qu'ils auraient faites, un témoignage d'estime pour leurs nobles efforts du passé, un encouragement pour leurs rudes travaux de l'avenir.

* * *

L'article qui précède était terminé, quand une Revue de Lyon, France—le Bulletin des soies et des soieries—nous est tombé sous les yeux. Nous y trouvons les renseignements suivants, qui dénotent avec quelle sollicitude le gouvernement français veille sur l'industrie séricicole, avec quelle générosité il l'encourage :

Un ministre de l'agriculture vient, par décret en date du 6 juin, d'arrêter que les récompenses suivantes seront accordées dans le département de la Drôme, aux agriculteurs, propriétaires, fermiers ou métayers qui présenteront les magnaneries les mieux tenues et suivront les meilleures méthodes d'élevage. Quatre prix seront distribués aux magnaneries cultivant de 3 à 5 onces :

1er.—Médaille d'or, plus 1000 francs.

2e.—Grande médaille d'argent, plus 600 francs.

3e — Médaille d'argent, plus 400 francs.

4e — Médaille de bronze, plus 300 francs.

Aux magnaneries cultivant de 1 à 2 onces, 4 prix également :

1er—Médaille d'or, plus 1000 francs.

2e—Grande médaille d'argent, plus 400 francs.

3e — Médaille d'argent, plus 300 francs.

4e — Médaille de bronze, plus 200 francs.

Trois médailles d'argent et trois médailles de bronze pourront être aussi délivrées aux principaux employés des magnaneries primées.

Nous n'avons aucune réflexion à ajouter ; l'acte de la République plaide la cause que nous défendons, plus éloquemment que nous ne pourrions le faire. Nous nous bornerons à le livrer aux méditations de nos autorités d'Etat et des membres du Congrès.

SOULIERS BORD-DE-MER, toujours en vente à l'Etoile Rouge.

L'intérêt de la dette municipale.

Les journaux ont annoncé hier que le Bureau de Liquidation de la dette de ville s'était réuni pour délibérer sur la situation financière de la Nouvelle-Orléans et sur les moyens de payer l'intérêt des coupons échus le 1er juillet 1883, (aujourd'hui.)

Comment acquitter cet intérêt, puisque, en vertu de la nouvelle loi, la ville n'a pu encore percevoir un seul dollar de taxes pour l'année courante ? On trouver l'argent nécessaire puisque la caisse municipale est à sec et ne doit s'emplir que pendant le second semestre de 1883 ?

Quand on est à bout de ressources, on emprunte ; oui, mais cette planche de salut échappe au syndicat qui n'est pas autorisé à contracter un emprunt, et qui, même s'il en avait le droit, ne pourrait pas fournir aux prêteurs les garanties nécessaires de remboursement.

Un comité avait été chargé de proposer aux différentes banques de la Nlle-Orléans d'avancer l'argent nécessaire pour payer les coupons de juillet, mais il ne lui a pas été possible de conclure avec celles-ci un arrangement satisfaisant.

M. Ogleby, président du syndicat, est en même temps président de la "Louisiana National Bank," la seule à laquelle le Comité ne se fût point présenté. Après avoir exposé la situation fâcheuse dans laquelle se trouvait la ville, il a déclaré que le non paiement de l'intérêt de juillet serait une véritable calamité, que la confiance publique, à moitié conquise, serait de nouveau ébranlée, que le règlement de la dette municipale, combiné et assuré après tant d'efforts, en recevrait une fâcheuse atteinte, que la confusion et le chaos remplaceraient l'ordre qui a été introduit récemment dans nos finances. Enfin, il a terminé en offrant les services de sa banque qui avait consenti, dit-il, à faire toutes les avances nécessaires à la ville afin de prévenir de déplorables complications.

Il va sans dire que l'offre de M. Ogleby a été acceptée avec enthousiasme. Les porteurs de bons toucheront donc l'intérêt de juillet, grâce à la généreuse intervention de M. Ogleby et de la "Louisiana State National Bank."

Voilà de ces services que l'on n'oublie pas, et la reconnaissance de la population orléanaise est à jamais acquise à la Banque de la Louisiane.

L'honorable Randall L. Gibson, représentant de la Louisiana au Sénat des Etats-Unis, est arrivé dans notre ville, hier matin, de Washington.

Nous publierons, mardi matin, la suite de nos nouvelles de la Louisiana.

Le steamer de la Compagnie générale Transatlantique, Amérique est arrivé hier au Havre.

Distribution de secours du 14 Juillet.

L'UNION FRANÇAISE, pour qui patriotisme et bienfaisance sont synonymes, organise sa traditionnelle distribution de secours du 14 juillet, traditionnelle, disons-nous, parce que cette distribution se renouvelle chaque année et qu'elle fait maintenant partie du fonctionnement régulier de la Société.

Cette année, elle se fera, nous dit-on, avec quelque apparat. Elle aura lieu dans la grande salle de l'UNION, décorée, pour la circonstance, de drapeaux et de trophées tricolores.

Ce sera la fête des pauvres : on veut leur réjouir, à la fois, les yeux et le cœur. Et c'est pour eux seulement que ces apprêts s'organisent ; car, à part les membres de la Société, on n'admet, ce jour-là, que les personnes appelées à participer à la distribution de secours.

Il ne s'agit point ici d'attirer sur cette cérémonie à huis clos l'attention du public. La discrétion sied aux œuvres de bienfaisance. Nous croyons cependant devoir approuver hautement une pensée aussi humaine que patriotique, une inspiration qui vient du cœur et qui parle à nos meilleurs sentiments.

Tout ce qui tend au bien-être du pauvre—ce foi-de-qui une heure de joie—est et sera toujours à l'ordre du jour de la Presse. On ne saurait trop encourager les effusions philanthropiques.

Donc, un bon point à l'UNION FRANÇAISE. Fidèle aux traditions de généralité de la mère-patrie, elle complètera dignement, par son acte de charité, la fête nationale qui promet, d'ailleurs, d'être si brillante à tous les points de vue.

Banque Nationale Germania.—Nous avons annoncé hier que la Banque Germania, après avoir placé $25,000 au fonds de réserve et $6,500 au crédit des profits et pertes, avait déclaré un dividende semestriel de cinq pour cent. La Banque Germania est dirigée avec une habileté consommée. M. Jules Casard, qui en est le président, est un financier de premier ordre, et à un tact extraordinaire pour les affaires. Son bras droit y est une preuve qui ne se sont jamais démenties. Il est très habilement secondé par l'honorable caissier de l'institution, M. J. L. Barcelo.

Crèmes, Sorbets, etc.—Il est difficile de trouver des crèmes plus savoureuses et des sorbets plus habilement confectionnés que ceux qui se consomment à la Nouvelle-Orléans. On que prépare dans ce genre M. D. C. Hanse avec un entier succès. Nous le remercions cordialement de l'échantillon qu'il a eu la gracieuseté de nous adresser hier soir, et nous n'hésitons pas à la recommander au public.

VENTE D'ÉCHANTILLONS. — Plusieurs immenses factures d'échantillons de chaussures en tous genres seront mises en vente lundi, 2 juillet, à l'Etoile Rouge. Plusieurs lots à 50 sous la paire.

Musique.—Nous avons reçu de M. P. Werlein, 136 Canal : "Les trois Lapins," polka bouffe, par E. Caquet, et "Tarentella" boléro, par G. Ladevie. Nous le prions d'agréer nos remerciements.

"Brown's Iron Bitters" sont un excellent remède pour les maladies des reins, les fièvres intermittentes et la prostration nerveuse : ils méritent qu'on en fasse l'essai.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1877.

Le soussigné certifie à pour objet d'affirmer que le Malaga Bitter est composé de substances bonnes et saines à la santé. Je le considère en bon qualité, et je le recommander aux personnes qui ont besoin d'une stimulation délicieuse.

Signé : Dr F. LORBER, 161 rue Bayonne.

482485

COLUMBIAN INSTITUTE.—Nous regrettons qu'un engagement auquel nous ne pouvions manquer, nous ait privé du plaisir d'assister aux Exercices Annuels de cette Institution, dont le renom est bien établi et depuis longtemps déjà. Nos remerciements à l'habile directrice, Mlle Fitzgerald, pour l'invitation que nous avons reçue d'elle.

L'EGLISE DES PÈRES JESUITES.—On exécutera aujourd'hui à 10 heures, sous la direction du Professeur Weber, à l'église de l'Immaculée Conception, le chef-d'œuvre de Schubert, sa messe en si-bémol. Les douces et larges mélodies y abondent. C'est de la musique sacrée du plus grand caractère ; elle mettra en relief le remarquable talent d'organiste de M. Weber.

GRAND ASSAUT D'ARMES.—Nous rappelons au lecteur que le grand assaut d'armes donné par le professeur W. Barbarin, a lieu aujourd'hui, à midi, au Grunewald Hall. On y verra des maîtres, on y verra des amateurs distingués.

Nous regrettons d'apprendre que l'indisposition prolongée de M. L. Paul Monnin l'empêchera de figurer dans cette intéressante Matinée.

—Nous renvoyons à un prochain numéro des lettres très flatteuses relatives au dernier ouvrage signé *Orleanian*, dont nous avons déjà parlé. L'auteur voudra bien nous pardonner ce délai involontaire. Nous tenons à faire fête à un livre tout plein de qualités brillantes.

FORT ESPAGNOL.—Ce soir *La Mascotte* va disparaître de l'affiche. Nous recommandons aux retardataires d'utiliser les dernières chances qu'ils auront de voir une œuvre charmante interprétée par une troupe dont la popularité s'accroît tous les jours.

RUSHMORE, O.—Le Dr A. Page dit : "J'ai prescris 'Brown's Iron Bitters' dans nombre de cas, et chaque fois j'en ai obtenu de bons résultats."

PAS AUJOURD'HUI.—Pour cause de prise d'immeuble, il n'y aura pas de vente, aujourd'hui, dimanche, à l'Etoile Rouge.

Girot & Godchot.—Sous cette raison sociale les messieurs dont les noms précèdent viennent d'associer pour l'exploitation du commerce au détail des vêtements et des articles de toilette. Ces messieurs sont bien connus ici et ne doivent avantage l'avenir que nous ajoutons à leur adresser, car non seulement le patronage de leurs amis leur sera conservé, mais encore celui du public leur sera acquis avant longtemps. M. Girot est un tailleur habile, sa réputation n'est plus à faire. Le local qu'occupe la nouvelle maison est exclusivement à la mode. Ses nouveautés en draperies et vêtements confectionnés et des articles de toilette à des prix très modérés, de même que pourra toujours s'y faire habiller à la dernière mode.

Amalgame.—Encore une valse nouvelle de M. Edouard Dejan qui vient d'être publiée sous ce titre, et qui s'intitule : "Amalgame." Comment d'inspiration ! C'est des choses que le temps ne défère pas : *Par les Sentiers* en est. Nos remerciements à Edouard Dejan pour ce cinq pour cent. *Le Sentier*, dont il a enrichi notre album musical, comme *l'arrosoir*, comme les étiquettes autres qui l'ont précédé, *Amalgame* y tiendra sa place.

Grand succès.—Les voyageurs qui prennent le "Limited Express" à 8 h. 22 m. du matin, à la gare du chemin de fer de Louisville et Nashville, ont l'avantage de traverser de jour toute la région montagneuse de la Pennsylvanie. En effet, de Harrisburg, dans l'Etat de l'Ohio, à New York, le trajet se fait entre le lever et le coucher du soleil. Or, le pays est admirable d'un bout à l'autre.

Nous croyons devoir répéter que de la Nlle-Orléans à la métropole du Nord, le voyage se fait en 27 heures. On a changé de char à Louisville, à Mobile et à Jackson. Quant à la route entre Nashville et Pensacola, elle est aussi belle que variée. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans le monde entier une voie ferrée si bien organisée et comfortable. Cette ligne est exploitée par des employés intelligents et polis. Le pas le moindre danger à courir.

En partant d'ici par le train du soir on ne change de wagon qu'à Cincinnati, à l'heure du déjeuner. Il y a table d'hôte dans les cars restaurants.

On peut retenir ses places en s'adressant à M. J. H. Smith, agent de billets, au bureau du Louisville and Nashville Railroad.

Banques.—Trois excellentes institutions financières, la "Banque Mutuelle Nationale," la "Banque du Peuple" et la "Banque Hibernia" annoncent en vente, après avoir bien établi leur situation, de donner à leurs actionnaires un intérêt semestriel de quatre pour cent sur leur argent. Nous aimons à croire que les institutions qui nous occupent doivent leur prospérité à la sagesse, à la capacité de messieurs chargés de l'administration de leurs affaires.

☞ Un avis que nous publions aujourd'hui s'adresse aux planteurs riziers ; il émane des propriétaires de moulins qui ont fait un pacte qui se sont entendus sur des conventions à garder et sur des prix uniformes à demander pour leurs travaux. Voir l'avis pour de plus amples renseignements.

Le dernier Congrès, dit un journal de Chicago, a réduit la taxe sur le tabac, de façon que le revenu intérieur sur cet article, se trouve diminué de $10,000,000. Mais le consommateur n'en profite pas, puisque la loi n'a pas changé les prix. Il en souffre, au contraire, puisqu'il est obligé de payer de sa poche pour remplacer les $10,000,000 que perd le trésor public, et dont le gouvernement a besoin. Il en est de même des allumettes. L'escamptille que les boîtes portaient a été aboli. Le revenu intérieur y perd $2,500,000, mais les allumettes n'ont pas changé de prix ; donc le consommateur n'y gagne rien.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883.

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883 :

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; il seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le recto *et les lignes* : ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

MME DE STAEL ; SA VIE, SES OUVRAGES.

Pour les hommes :

PROCHES ET MARINI.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 2248.

Nous avons raconté, dit le *Salut Public de Lyon*, le martyre d'un vaillant prêtre des Missions étrangères, M. l'abbé Béchet. On communique, au *Mémorial de la Loire*, une lettre adressée à l'un de ses anciens camarades du collège de Saint-Jodard,—une des dernières sans doute qu'il ait écrites, et dans laquelle nous relevons ce touchant passage :

" Depuis mon arrivée ici, je suis bien heureux ; j'ai dû souffrir les fatigues d'une acclimatation difficile, puis les misères très grandes d'un typhon qui a répandu sur notre contrée ruine et désolation ; enfin il m'a fallu et il me faut encore travailler sans relâche à l'étude de cette langue annamite " inventée, a dit un de nos " évêques, par le démon pour empêcher " les missionnaires de prêcher le nom de " Jésus-Christ. " Actuellement, toutefois, je puis faire quelques petites choses, je prêche, je confesse, je baptise, etc ; le tout, dans la mesure d'un possible qui est encore bien restreint. C'est vous dire que j'ai bien besoin que vous parliez pour moi."

L'abbé Béchet, qui était originaire de Lyon, où sa mère habite encore, a été pendant plusieurs années, vicaire de la paroisse de Saint-François-de-Sales, et il y avait laissé d'excellents souvenirs.

Nous avons eu connaissance d'une lettre adressée par le malheureux missionnaire à un compatriote de notre département, et qui, d'après sa date, doit être la dernière qu'il ait écrite.

Le saint prêtre ne se faisait pas beaucoup d'illusions sur le sort qui l'attendait. "Nous sommes absolument sous le couteau, écrivait-il à son ami, et il se prépare contre les chrétiens une persécution qui dépassera en violence toutes celles qu'on a vues. Si la France, qui s'est engagée à défendre les chrétiens, ne se hâte pas d'intervenir, nous serons soumis à de dures épreuves."

Un article que nous publions aujourd'hui s'adresse aux planteurs riziers ; il émane des propriétaires de moulins qui ont fait un pacte ; qui se sont entendus sur des conventions à garder et sur des prix uniformes à demander pour leurs travaux. Voir l'avis pour de plus amples renseignements.

Les lignes suivantes, extraites du livre *Incrédulité et mécréance du sortilège*, par P. de L'Ancre, Paris, 1862, contiennent, dès cette époque, une description du télégraphe électrique :

"*De la Divination.* Ve traité.—A l'arithmantie se peut rapporter, grand et savant secret, qu'un Allemand fit voir au Roy Henry le Grand, qui est l'industrie et dextérité de faire parler et entendre les hommes absens, pour esloignes qu'ils soient ; et se par le moyen de l'aimant.

Il frutta premièrement deux aiguilles d'aimant, et puis les attacha séparément aux deux diverses horlèges, autour desquels il divisa et distingua les grandeurs en rond les vingt et quatre lettres de l'alphabet. Si bien que, lorsqu'on vouloit dire ou faire entendre ce qu'on désiroit, on remuoit et dressoit la pointe de l'esguille sur les lettres qui estoient nécessaires pour composer et signifier tous les mots et paroles qu'il falloit : et à mesure qu'on tournoit et dressoit une esguille, celle de l'autre horloge pour si peu distante et séparée qu'elle fust, suivoit entièrement ce mesme mouvement. Le Roy voyant ce si secret ivy deffendit de le divulguer comme aussi de porter de plus dangereux advertissements à armées et villes assiégées."

Un article de la constition du Mexique dit que tout individu qui acquiert une propriété, devient, par là même, citoyen, à moins qu'au moment de l'achat, il ne déclare son intention de conserver sa nationalité.

Dernièrement, une demande d'un certificat de ce genre a été faite au nom d'un américain habitant le Mexique ; ce certificat lui a été refusé, attendu que quand il avait acheté une propriété à Mazatlan, il n'avait pas, conformément à la loi, réservé sa qualité de citoyen américain.

Tous les consuls des Etats-Unis au Mexique ont reçu ordre d'informer les les citoyens américains résidant dans ce pays, de la nécessité qu'il y a pour eux de conserver leur nationalité, quand ils font l'achat d'une propriété.

BÉLOT-DELLANDE.—Marié le lundi, 25 juin 1883, par le Rév. Père Lamb, à l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, M. PIERRE VICTOR BÉLOT à Mlle MARIE PHILOMÈNE DELLANDE. Tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, hier soir, à 9 heures et demie DAME CELESTINE JOHNSON, née Guy, de Bala Delogny. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures. Le convoi mortuaire partira de la résidence de M. A. Dauphin, Nlle Orléans. Les restes mortels de la défunte seront déposés dans le caveau numéroté : 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3073, 3072, 3074, 3075, 3076, 3077.

Le public en général est par le présent avisé qu'il a été mis en vente, par le gouvernement des Etats-Unis, un certain nombre de chevaux, mules et harnais hors de service, qui seront vendus aux enchères publiques, le mardi, 3 juillet 1883, à 10 heures du matin, à la Quarantaine, à Pointe à la Hache.

Par ordre du Major-Général commandant le Département du Golfe.

Le Capitaine et Quartier-Maître,
JAMES M. MOORE.

Décédé, le 30 juin 1883, à l'âge de 80 ans, ANTOINE AMÉDÉE PAYCHAUD, natif de l'île de St-Domingue. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu CETTE APRÈS-MIDI, à 6 heures précises. Le convoi partira de l'Eglise St-Augustin, coin St-Claude et Chemin du Bayou.

Fallecio ayer á las 9 horas de la mañana á la edad de 32 años FRANCISCO GARCIA Y BORRAS, natural de Mahon, Isla de Menorca (España). Se suplica á sus amigos se sirvan asistir para acompañar el entierro que tendrá lugar hoy á las 4 horas de la tarde. El cadaver está espuesto calle Dauphine, esquina Bagatelle. N. Orleans, 1o julio de 1883.

De la parte de sus amigos.

Rogando los periódicos de Mejico se sirvan publicar dicho anuncio.

Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, soir, à 7 heures, à l'âge de 53 ans, le secrétaire JEAN CAVERNE, natif de Sognat Murat. Dépt des Landes, France.

MM. les Sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie du mois de Juillet, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures du soir. Le convoi partira de l'Asile où le corps est exposé.

Par ordre du Vice-Président,

JH. LEBLANC.
Faisant fonctions de Président.

L. ..., Secrétaire.

B. TREMOULET,

Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste,

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, récoltes de premier ordre.

Liqueurs de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en rasion.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

Nous, soussignés, avons, ce jour, formé une société sous la raison de GIROT & GODCHOT, dans le but d'exploiter le commerce au détail des vêtements confectionnés et faits sur mesure et des articles de toilette.

Dès le 15 Septembre, nous transférerons notre magasin du No 2 de la rue du Camp au No 89 de la rue du Canal.

LEOPOLD GIROD.
PROSPER GODCHOT.

1 juil—1m.

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 1er juillet 1883. Un dividende semestriel de quatre pour cent sera payé aux actionnaires de cette banque, à partir de LUNDI, 2 du courant.

1er juil—15f

M. LANDRY, caissier.

Salle de la Compagnie de Pompe à Incendie Metairie No 4—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1883.—Les officiers et les membres sont par le présent notifiés que l'assemblée trimestrielle de cette compagnie aura lieu MARDI 3 juillet 1883, à 8 heures du soir. Comme la Constitution sera mise en vigueur les membres sont priés d'acquitter leurs quotités arriérées

Par ordre du Président,

J. B. FAGET,
Secrétaire-Trésorier.

CHAS. H. SLOAN,
Secrétaire-Trésorier.

1er juillet—1f

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 29 juin 1883.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE pour cent pour les derniers six mois, a été déclaré payable aux actionnaires.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.

1 juil—7f

Banque Nationale Hibernia.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1883.—Un dividende de quatre pour cent, libre de toute taxe, sera payé sur demande.

Par ordre de la Direction,
CHAS. PALFREY,
Caissier.

1 juil—1 sem.

Avis aux passagers.

" Le vapeur Marseille pour le Havre partira de son wharf au pied de la rue Ste Marie, " MARDI, le 3 juillet, à 9 heures du matin.

FORSTALL, CLAYTON & CO.

1juil—1f

L'UNION FRANÇAISE.

Distribution de secours du 14 juillet.

Les personnes habituellement secourues par la Société, qui désirent participer à la distribution du jour de la Fête Nationale, sont invitées à se faire inscrire au bureau de l'UNION avant le 13 juillet.

H. BILLARD, Secrétaire.

1 juil—3f

L'UNION FRANÇAISE.

Vente à l'encan.

Les lots non réclamés et ceux qui ont été donnés à la Société seront vendus aux enchères JEUDI, 5 juillet, à 5½ heures du soir, à la salle de l'Union Française, rue des Remparts, près Dumaine. Ces lots comprennent une grande variété d'objets, y compris des lignes à pêcher. Le public est cordialement invité à assister à la vente.

1 juil—4f

H. BILLARD, Secrétaire.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans

A la clôture des affaires, samedi soir, 30 juin 1883.

Comptant		237,847 16
Echéances		84,556 38
Prêts et escomptes		993,760 57
Immeubles		36,000 00
Actions en Banque		25,500 00
Bons du gouvernement des E. U.		118,500 00
		1,516,844 11
Capital actif		300,000 00
Fonds non divisés		76,851 72
Dépôts individuels sur lesquels se tirent les chèques	1,149,492 39	
Dividendes non payés	270 00	
		1,626,844 11

Jo. Numa Landry, caissier de la susdite Banque, jure solennellement que l'exposé qui précède est exact selon mes connaissances et ma croyance.

Juré et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 3 juin 1883.

H. LANDRY, Caissier.
ANT. DORMOUCOURT
Notaire

Avis.

Les consignés, propriétaires de Moulins à riz, ont adopté le tarif et les conditions qui suivent, et qui seront mis en vigueur à partir de ce jour :

Riz roulé ou pilé.....
Loulage—Par baril de riz-brut (165 livres).....
Barils vides.....

60 cts
45 cts

A vendre, huit sacs de sel sur chaque cent barils de riz brut passé au moulin.

Tout riz vert devra être passé une seconde fois au moulin.

Tout paquet pour riz doit être fourni par le Moulin et les frais doivent être convenablement payés.

Tout sac à riz vide fourni par le Moulin doit être payé, et s'il est rendu rempli en vide, il n'en doit pas être tenu compte.

Pas de riz mis en consignation gratuitement, sauf la quantité que peuvent recevoir les bâtisses du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.

Pas de riz brut vêtu mis sous frais.

J. FORESTIER, Orleans Rice Mill.
ERNST & CO. Foerster's Rice Mill.
STEWART & MCKERT, Mariposa Rice Mill.
WARNER & HOELZEL, Excelsior Rice Mill.
ALLEN & STME Brooks Rice Mill.
ISAAC LEVY, Bourgeois Rice Mill.
LOUIS RUCH, Perseverance Rice Mill.
DAN TALMAGES SONS & CO., American Rice Mill.

1er juil—1m

T. Bailly-Blanchard,

COURTIER.

Propriétés Foncières

Prêts sur hypothèques et sécurités.

Règle les Taxes d'Etat et de la Ville, anciennes et courantes.

1 juil—1m No 32 rue Carondelet.

1,000 PAIRES SOULIERS A 50 SOUS,

— A —

L'ETOILE ROUGE.

1er juil—1f

Grand ouvert --Au public.

La compagnie du chemin de fer Louisville et Nashville vendra des billets d'excursion pour toutes les stations intermédiaires entre la Nouvelle-Orléans et Ocean Springs, billets qui seront bons le 3 le 4 et jusqu'à minuit le 5 juillet. Un seul prix pour l'excursion—aller et retour. Les billets se vendent au bureau de la compagnie, coin des rues St Charles et Commune, et à la gare au pied de la rue du Canal.

J. T. HARRAHAN, JOHN KILKENNY,
Surintendant. Ag.-Gén. des Passagers.

1er juil—1,3,4

Dissolution de société.

La société existant entre MM. Commagère et Lambert est dissoute ce jour par limitation ; et les affaires de la maison seront liquidées par son successeur, M. F. A. LAMBERT.

Le soussigné, associé de l'ancienne maison, désire exprimer ses remerciements à ses amis et solliciter la continuation de leur patronage en faveur de la nouvelle maison qui occupera l'ancien local, 50 et 52 rue Magazine.

F. A. LAMBERT.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1883.

1er juil—1m

Perdus, égarés ou volés.

Les bons et après désirés, avec les coupons annexés : Pensylvania R. R. Co. (Gold Bonds) de 5 p. c. (C. St-L and N. O. Railroad Company) de Mille Plantres chacun, payables au porteur. Les coupons de 15 juin 1883 ne sont pas encore payés ; le sont numérotés : 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3073, 3072, 3074, 3075, 3076, 3077.

Le public en général est par le présent avisé qu'il a été mis en vente, par le gouvernement des Etats-Unis, un certain nombre de chevaux, mules et harnais hors de service, qui seront vendus aux enchères publiques, le mardi, 3 juillet 1883, à 10 heures du matin, à la Quarantaine, à Pointe à la Hache.

Par ordre du Major-Général commandant le Département du Golfe.

Le Capitaine et Quartier-Maître,
JAMES M. MOORE.

1 juil—1 f. 68 rue Union, 1er District.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent ; en cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audiffred, Jean Baptiste	Lebigand L S
Abadie Cécile B	Le Cerpeo De G
Augeron J M d'	Lejet Joseph N
Augeron Vve d'	Lemaon J O
Augeron P. D. d'	Lemoine les Oiseaux
Bordes Dominique	Leonhel David
Barnaud les Aînés	La Manichal C
Becker Pierre	Monnier Clarence
Castelin Michel	Monnerat Mme
Camare & Cie	Martin Jean
Célérier Célestin 3	Mesary Louis
Chevalier Jean-Marie	Morin C S
Comolet A	Mimaud Jules
Dieschbourer A	Mervel A
Ducos Jean	Mas Jules
Dubos Bernard	Mime M
Dupuis Addic Levy	Perreau B
Dumas Ed	Tulgue H
Despax M	Thévenin De Vve
Delaire Vve	Vergnole les Aînés
Fontan Baptiste	Vérot les époux
Garicpied M	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er juillet 1883.

Liste officielle des lettres étrangères